

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2011/2012	TARIFS 2012/2013	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION	
ENSEIGNEMENT						
<i>INSTITUT MUNICIPAL DE LANGUES - ANNEE SCOLAIRE 2012/2013</i>						
<u>COURS COLLECTIFS</u>						
. ENFANTS DES CLASSES MATERNELLES						
<i>Elèves Choletais ou habitant une commune membre de la Communauté d'Agglomération du Choletais</i>						
Module	par trimestre	37,00 €	35,15 €	01/05/2012	Dél. C.M. 09.01.2012	
<i>Elèves domiciliés à l'extérieur de la Communauté d'Agglomération du Choletais</i>						
Module	par trimestre	47,50 €	45,20 €	01/05/2012		
. SCOLAIRES A PARTIR DU CP ET ETUDIANTS						
<i>Elèves Choletais ou habitant une commune membre de la Communauté d'Agglomération du Choletais</i>						
Inscription annuelle	par an	131,00 €	124,50 €	01/05/2012		
Module trimestriel	par trimestre	43,70 €	41,50 €	01/05/2012		
<i>Elèves domiciliés à l'extérieur de la Communauté d'Agglomération du Choletais</i>						
Inscription annuelle	par an	161,50 €	154,00 €	01/05/2012		
Module trimestriel	par trimestre	54,10 €	51,40 €	01/05/2012		
. MODULES VACANCES enfants des classes maternelles et primaires 5h / secondaires 10h						
<i>Elèves Choletais ou habitant une commune membre de la Communauté d'Agglomération du Choletais</i>						
Module vacances - groupe de 8 élèves minimum	10 heures	45,60 €	43,30 €	01/05/2012		
Module vacances - groupe de 4 élèves minimum	10 heures	90,70 €	86,60 €	01/05/2012		
Module vacances – groupe de 8 élèves minimum	5 h	21,70 €	20,60 €	01/05/2012		
Module vacances – groupe de 4 élèves minimum	5 h	43,40 €	41,20 €	01/05/2012		
<i>Elèves domiciliés à l'extérieur de la Communauté d'Agglomération du Choletais</i>						
Module vacances - groupe de 8 élèves minimum	10 heures	55,10 €	52,30 €	01/05/2012		
Module vacances - groupe de 4 élèves minimum	10 heures	109,70 €	104,60 €	01/05/2012		
Module vacances – groupe de 8 élèves minimum	5 h	28,00 €	26,60 €	01/05/2012		
Module vacances – groupe de 4 élèves minimum	5 h	56,00 €	53,20 €	01/05/2012		

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2011/2012	TARIFS 2012/2013	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
. ADULTES					
<i>Elèves Choletais ou habitant une commune membre de la Communauté d'Agglomération du Choletais</i>					
Inscription annuelle	par an	249,60 €	259,50 €	01/05/2012	
Inscription en Janvier	2 trimestres	166,40 €	173,00 €	01/05/2012	
Module expérimental nouvelle langue ou dernier trimestre	1 trimestre	83,20 €	86,50 €	01/05/2012	
Module intensif (adultes ou étudiants) - groupe de 8 personnes minimum	20 h par semaine	98,30 €	102,20 €	01/05/2012	
Module intensif (adultes ou étudiants) - groupe de 4 personnes minimum	20 h par semaine	196,60 €	204,40 €	01/05/2012	
Module intensif (adultes ou étudiants) - groupe de 8 personnes minimum	10 h par semaine		51,10 €	01/05/2012	
Module intensif (adultes ou étudiants) - groupe de 4 personnes minimum	10 h par semaine		102,20 €	01/05/2012	
<i>Elèves domiciliés à l'extérieur de la Communauté d'Agglomération du Choletais</i>					
Inscription annuelle	par an	306,00 €	318,00 €	01/05/2012	
Inscription en Janvier	2 trimestres	204,00 €	212,00 €	01/05/2012	
Module expérimental nouvelle langue ou dernier trimestre	1 trimestre	102,00 €	106,00 €	01/05/2012	
Module intensif (adultes ou étudiants) - groupe de 8 personnes minimum	20 h par semaine	118,60 €	123,30 €	01/05/2012	
Module intensif (adultes ou étudiants) - groupe de 4 personnes minimum	20 h par semaine	237,20 €	246,60 €	01/05/2012	
Module intensif (adultes ou étudiants) - groupe de 8 personnes minimum	10 h par semaine		61,65 €	01/05/2012	
Module intensif (adultes ou étudiants) - groupe de 4 personnes minimum	10 h par semaine		123,30 €	01/05/2012	
<u>COURS INDIVIDUELS (scolaires à partir de 7 ans, étudiants et adultes)</u>					
Dél. C.M. 09.01.2012					
<i>Choletais</i>					
Scolaires et étudiants	par heure	41,20 €	39,15 €	01/05/2012	
Adultes	par heure	53,00 €	55,10 €	01/05/2012	
<i>Non Choletais</i>					
Scolaires et étudiants	par heure	44,40 €	42,20 €	01/05/2012	
Adultes	par heure	58,70 €	61,00 €	01/05/2012	

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2011/2012	TARIFS 2012/2013	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
<u>COURS SEMI-INDIVIDUELS ET COURS FAMILLE (scolaires à partir de 7 ans, étudiants et adultes)</u>					
<i>Choletais</i>					
Scolaires et étudiants	par heure	22,40 €	21,30 €	01/05/2012	Dél. C.M. 09.01.2012
Adultes	par heure	28,40 €	29,50 €	01/05/2012	
<i>Non Choletais</i>					
Scolaires et étudiants	par heure	23,80 €	22,60 €	01/05/2012	Dél. C.M. 09.01.2012
Adultes	par heure	31,20 €	32,40 €	01/05/2012	
<u>ATELIERS DE LANGUES AU SEIN DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE CHOLETAIS</u>					
ateliers (20 h), organisés hors temps scolaire, à raison de deux ateliers par établissement et par an	par heure	25,60 €	24,35 €	01/05/2012	Dél. C.M. 09.01.2012
<u>FORMALINGUA</u>					
Cours de langues intensifs proposés aux établissements d'enseignement choletais, sur temps scolaire	par heure	44,20 €	44,20 €	01/05/2011	Dél. C.M. 13.12.2010
<u>SOIREES THEMATIQUES ET CONFERENCES</u>					
Elèves de l'Institut inscrits en module long (6 séances au cours de l'année scolaire)	1h30 la séance	Gratuit		01/09/2000	Dél. C.M. 13.12.1999
<u>FORMATION CONTINUE</u>					
. STAGES A DESTINATION DES ENTREPRISES					
B.Com (coaching) - stage de 5 élèves maximum :					Dél. C.M. 15.09.2008
. d'une entreprise ou d'entreprises d'un même groupe	Stage de 12 h	936,00 €	936,00 €	16/09/2008	
. d'une entreprise ou d'entreprises d'un même groupe	Stage de 20 h	1 560,00 €	1 560,00 €	16/09/2008	
. COURS COLLECTIFS					
	20 h	130,70 €	138,00 €	10/01/2012	Dél. C.M. 09.01.2012 + Décision maire du 0/02/2012
	30 h	195,00 €	207,00 €	10/01/2012	
	45 h	291,80 €	310,50 €	10/01/2012	

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2011/2012	TARIFS 2012/2013	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
<p>. COURS INDIVIDUELS</p> <p>A l'Institut Municipal de Langues</p> <p>. de 1 heure à 30 heures</p> <p>. Au-delà de 30 heures (Tarif applicable également aux entreprises d'un même groupe, dans le cadre d'un accord global)</p> <p>En Intra</p> <p>. de 1 heure à 30 heures</p> <p>. Au-delà de 30 heures (Tarif applicable également aux entreprises d'un même groupe, dans le cadre d'un accord global)</p> <p>Module intensif</p> <p>. Groupe de 4 personnes minimum</p> <p>. Groupe de 4 personnes minimum</p>	<p>p/heure</p> <p>p/heure</p> <p>p/heure</p> <p>p/heure</p> <p>20 h par semaine</p> <p>10 h par semaine</p>	<p>54,50 €</p> <p>49,20 €</p> <p>60,00 €</p> <p>54,50 €</p> <p>260,00 €</p> <p>138,00 €</p>	<p>57,50 €</p> <p>51,50 €</p> <p>63,00 €</p> <p>57,50 €</p> <p>276,00 €</p> <p>138,00 €</p>	<p>10/01/2012</p> <p>10/01/2012</p> <p>10/01/2012</p> <p>10/01/2012</p> <p>10/01/2012</p> <p>10/01/2012</p>	<p>Dél. C.M. 09.01.2012 + Décision maire du 07/02/2012</p>
<p><u>DEMANDEURS D'EMPLOI BENEFICIAIRES DU REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE</u></p> <p><i>Règlement des droits d'inscription en une seule fois, à l'inscription.</i></p> <p>Module trimestriel de 15 h</p> <p>Elèves de Cholet et du Puy-Saint-Bonnet ou habitant une commune membre de la Communauté d'Agglomération du Choletais</p> <p>Elèves domiciliés à l'extérieur de la Communauté d'Agglomération du Choletais</p> <p>Stage de 10 h</p> <p>. Elèves de Cholet et du Puy-Saint-Bonnet ou habitant une commune membre de la Communauté d'Agglomération du Choletais - groupe de 8 personnes minimum</p> <p>. Elèves de Cholet et du Puy-Saint-Bonnet ou habitant une commune membre de la Communauté d'Agglomération du Choletais - groupe de 4 personnes minimum</p> <p>. Elèves domiciliés à l'extérieur de la Communauté d'Agglomération du Choletais - groupe de 8 personnes minimum</p> <p>. Elèves domiciliés à l'extérieur de la Communauté d'Agglomération du Choletais - groupe de 4 personnes minimum</p>	<p>15 h</p> <p>15 h</p> <p>10 h</p> <p>10 h</p> <p>10 h</p> <p>10 h</p>	<p>40,40 €</p> <p>50,50 €</p> <p>40,40 €</p> <p>50,50 €</p> <p>27,35 €</p> <p>54,70 €</p> <p>33,10 €</p> <p>66,20 €</p>	<p>42,00 €</p> <p>52,50 €</p> <p>27,35 €</p> <p>54,70 €</p> <p>33,10 €</p> <p>66,20 €</p>	<p>01/05/2012</p> <p>01/05/2012</p> <p>01/05/2012</p> <p>01/05/2012</p> <p>01/05/2012</p> <p>01/05/2012</p>	<p>Dél. C.M. 09.01.2012</p>

OBJET	UNITE TARIFAIRE	TARIFS 2011/2012	TARIFS 2012/2013	DATE D'EFFET	DELIBERATION DE CREATION DE MODIFICATION ET DE REVISION
<p>Stage de 20 h</p> <p>. Elèves de Cholet et du Puy-Saint-Bonnet ou habitant une commune membre de la Communauté d'Agglomération du Choletais - groupe de 8 personnes minimum</p> <p>. Elèves de Cholet et du Puy-Saint-Bonnet ou habitant une commune membre de la Communauté d'Agglomération du Choletais - groupe de 4 personnes minimum</p> <p>. Elèves domiciliés à l'extérieur de la Communauté d'Agglomération du Choletais - groupe de 8 personnes minimum</p> <p>. Elèves domiciliés à l'extérieur de la Communauté d'Agglomération du Choletais - groupe de 4 personnes minimum</p>	20 h	52,60 €	54,70 €	01/05/2012	
	20 h	105,00 €	109,40 €	01/05/2012	
	20 h	63,70 €	66,20 €	01/05/2012	
	20 h	127,30 €	132,40 €	01/05/2012	
<u>REDUCTIONS</u>					
(non applicables aux tarifs demandeurs d'emploi, bénéficiaires du Revenu de Solidarité Active, bénéficiant déjà d'une réduction de 50 %)					
<u>1 - PERSONNES NON IMPOSABLES DE CHOLET ET DU PUY SAINT-BONNET OU D'UNE COMMUNE MEMBRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS</u>					
Pour bénéficier d'une réduction de 50 % au titre de contribuable non imposable, seules seront retenues les deux catégories suivantes :					
<ul style="list-style-type: none"> - contribuable n'ayant déclaré aucun revenu - contribuable non imposable à cause de la faiblesse des revenus déclarés avant déduction des réductions d'impôt au titre de la déclaration de revenus de l'année précédant l'année d'inscription. 					
<u>2 - FAMILLES NOMBREUSES DOMICILIEES A CHOLET OU AU PUY SAINT BONNET OU DANS UNE COMMUNE MEMBRE DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS</u>					
Système de dégressivité lorsque plusieurs élèves d'une même famille domiciliée à Cholet ou au Puy-Saint-Bonnet ou dans une commune membre de la Communauté d'Agglomération du Choletais sont inscrits à l'institut :					
Montant de la réduction pour chaque inscription supplémentaire annuelle					
18,70 € 19,00 € 01/05/2012					
<i>Les réductions ne sont pas cumulables.</i>					
<i>Seule la solution la plus avantageuse pour les familles est retenue.</i>					
<i>La réduction pour familles nombreuses ne s'applique que pour les inscriptions annuelles ; les autres modules sont exclus du bénéfice de cette réduction.</i>					
Déf. C.M. 09.03.2009					
Déf. C.M. 11.07.2005					
Déf. C.M. 11.07.2005					
Déf. C.M. 09.01.2012					

